



PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

Collectivité
SYMEVAL

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	5
1.4. Ressources en eau	6
1.4.1. Prélèvements	6
1.4.2. Production	7
1.4.3. Importations	8
1.5. Les volumes mis en distribution et vendus	9
1.5.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	9
1.5.2. Exportations ⁽¹⁾	9
1.5.3. Autres volumes	10
1.5.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.	11
1.6. Le patrimoine du service	11
2. Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1. Modalités de tarification	12
2.1.1. Tarifs domestiques	12
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	18
2.3. Recettes	19
3. Indicateurs de performance	24
3.1. Qualité de l'eau distribuée	24
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	24
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	25
3.4. Indicateurs de performance du réseau	27
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	28
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	28
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	28
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	29
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	29
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	29
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	30

3.4.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	30
3.4.9.	Taux de réclamations	30
4.	Financement des investissements	32
4.1.	Montants financiers	32
4.2.	État de la dette du service	32
4.3.	Amortissements	32
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	33
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	33
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	33
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	34

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : SYMEVAL (Syndicat Mixte des eaux de la Valière)
- **41 communes desservies au 1^{er} janvier 2020** : ARGENTRÉ-DU-PLESSIS, BALAZÉ, LA BOUËXIÈRE, BRÉAL-SOUS-VITRÉ, CHAMPEAUX, LA CHAPELLE-ERBRÉE, CHÂTEAUBOURG, CHÂTEAUGIRON, CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, CORNILLÉ, DOMAGNÉ, DOMLOUP, DOURDAIN, ERBRÉE, ÉTRELLES, LANDAVRAN, LIFFRÉ, LIVRÉ-SUR-CHANGEON, LOUVIGNÉ-DE-BAIS, MARPIRÉ, MECÉ, MONDEVERT, MONTAUTOUR, MONTREUIL-DES-LANDES, MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE, NOYAL-SUR-VILAINE, LE PERTRE, PIRÉ-CHANCÉ, POCÉ-LES-BOIS, PRINCÉ, SAINT-AUBIN-DES-LANDES, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS, SAINT-DIDIER, SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, SAINT-M'HERVÉ, SERVON-SUR-VILAINE, TAILLIS, TORCÉ, VAL-D'IZÉ, VITRÉ, SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
SIE CHATEAUBOURG	Concession de service	Distribution, Stockage
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	Concession de service	Distribution, Stockage
VITRÉ	Concession de service	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport
SI MONT DE VILAINE	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SYMEVAL Production	Concession de service	Production, Protection de la ressource, Traitement, Transport
SI VAL D'IZE PRODUCTION	Concession de service	Production, Protection de la ressource, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
SIE CHATEAUBOURG				
Affermage - 2019-01-01	Agence VEOLIA EAU	Affermage	1/01/2019	31/12/2028
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS				
Affermage - 2017-01-01	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2017	31/12/2028
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION				
Affermage - 2018-01-01	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2018	31/12/2029
VITRÉ				
Affermage - 2011-01-01	Agence VEOLIA EAU	Affermage	1/01/2011	31/12/2022
SI MONT DE VILAINE				
Affermage - 2018-01-01	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2018	31/12/2029
SYMEVAL Production				
SYMEVAL - VEOLIA	VEOLIA	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2028
SI VAL D'IZE PRODUCTION				
Affermage - 2018-01-01	Agence SAUR FRANCE	Affermage	1/01/2018	31/12/2029

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
affermage - 2011-01-01 - Agence VEOLIA EAU (VITRÉ)		
Avenant n°1	1/01/2016	Prise en charge de la nouvelle filière. Modification des dates de l'exercice calées sur l'année civile
Avenant n°2	1/07/2021	Suivi renforcé des métabolites
Avenant n°3	1/07/2021	Révision rémunération
affermage - 2018-01-01 - Agence SAUR FRANCE (SI VAL D'IZE DISTRIBUTION)		
Avenant n°1	1/01/2020	Transfert contrat SIE Val d'Ize SYMEVAL/LCC
Avenant n°2	1/01/2020	Modalités transfert SYMEVAL/LCC
affermage - 2019-01-01 - Agence VEOLIA EAU (SIE CHATEAUBOURG)		
Avenant n°1	1/01/2020	Intégration Piré
SYMEVAL - VEOLIA (SYMEVAL Production)		
Avenant n°1	16/03/2018	Création d'un Py pour achat d'eau CEBR
Avenant n°2	1/07/2021	Suivi renforcé des métabolites
Avenant n°3	1/07/2021	Révision rémunération

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'eau potable a desservi 45 664 abonnés représentant une population de 99 964 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,19 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2019	46 081 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2020	45 664 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2020	45 213 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2020	451 abonnés
Variation en %	-0,90 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **20,26** abonnés/km pour l'année 2020.

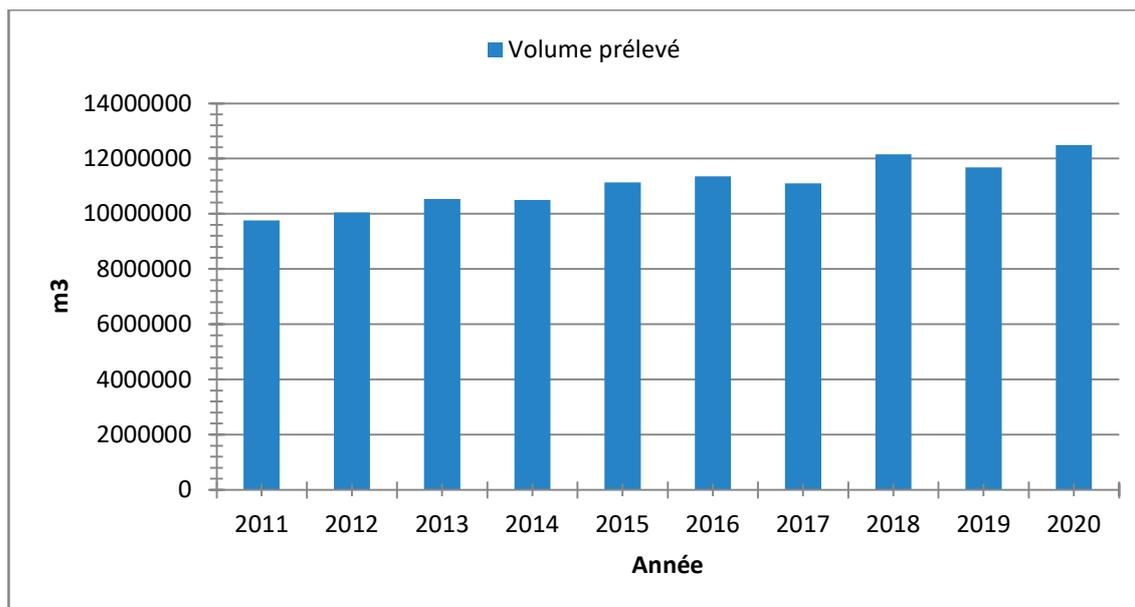
En 2020, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **142,6** m³/abonné (140,7 m³/abonné en 2019).

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.4. Ressources en eau

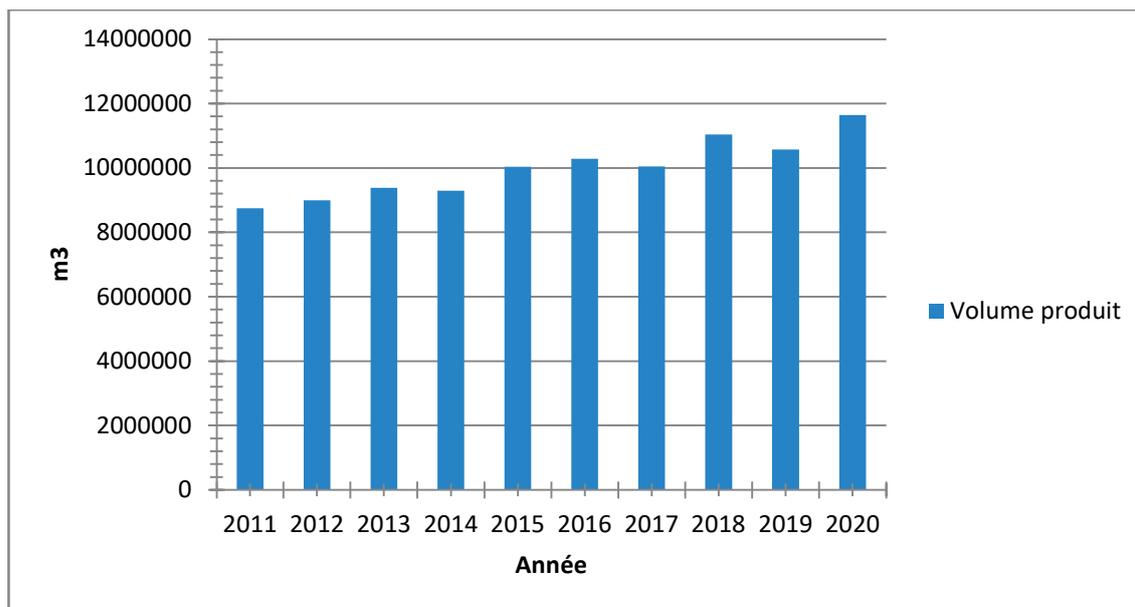
1.4.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2019 (m3)	Volume prélevé en 2020 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2020 (en %)
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS				
Puits le Chalonge Eau souterraine	16 786	49 503	194,91	100
VITRÉ				
Drains de la Forêt du Pertre et Lande de Breal Eau souterraine	65 217	373	-99,43	80
Prise d'eau de Pont Billon (SYMEVAL) Eau de surface	2 804 426	1 367 099	-51,25	80
Retenue de La Valière (La Partie qui alimente La Grange) Eau de surface	930 736	2 324 532	149,75	80
SI MONT DE VILAINE				
Forage de La Baronnerie Eau souterraine	51 035	57 743	13,14	100
Puits de La Guérinière Eau souterraine	101 310	107 617	6,23	100
Puits de Méjanot Eau souterraine	31 498	37 626	19,46	100
Puits des Aulnais Eau souterraine	35 634	44 797	25,71	100
SYMEVAL Production				
Forage de La Coudrais souterraine	63 091	63 882	1,25	100
PLESSIS BEUCHER (Prise d'eau) surface	3 312 478	3 999 384	20,74	80
Puits de la Marzelle souterraine	43 739	27 295	-37,60	100
Puits La Motte St Gervais souterraine	29 896	53 265	78,17	100
RETENUE DE LA VALIERE (Barrage) surface	4 193 854	4 356 357	3,87	80
TOTAL	11 679 700	12 489 473	6,93	117



1.4.2. Production

Site de production	Volume produit en 2019 (m3)	Volume produit en 2020 (m3)	Variation en %
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS			
Usine de traitement Le Chalonge	17 040	49 503	190,51
VITRÉ			
Usine de traitement de La Grange	3 383 808	3 380 852	-0,09
SI MONT DE VILAINE			
Usine de Traitement La Baronnerie	115 689	132 758	14,75
Usine de Traitement La Guérinière	106 009	113 454	7,02
SYMEVAL Production			
Forage de La Coudrais souterraine	43 739	27 295	-37,60
Puits de la Marzelle souterraine	87 120	113 091	29,81
UTEP Billerie	3 784 822	4 025 554	6,36
UTEP Plessis Beucher	3 030 936	3 796 522	25,26
TOTAL	10 569 163	11 639 029	10,00



1.4.3. Importations

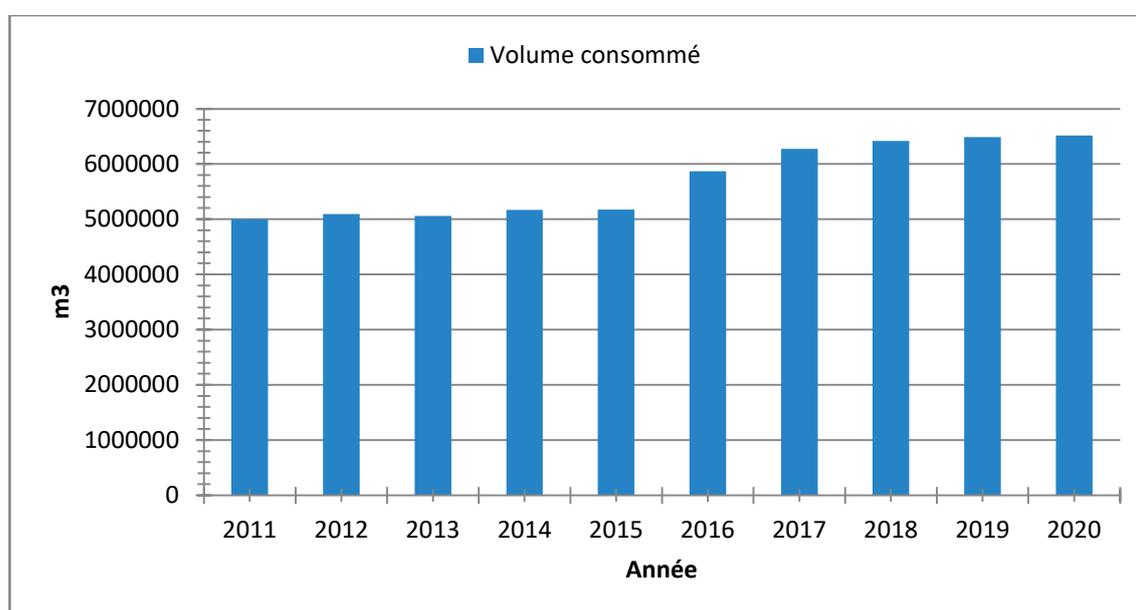
Service	Fournisseur	Volume acheté en 2019 (m3)	Volume acheté en 2020 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2020 (en %)	Observations
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	SIE DE LA FORET DU THEIL	143 241	105 306	-26,48	100	
SI MONT DE VILAINE	LA GRAVELLE	328	394	20,12	100	
SYMEVAL Production	CEBR	865 152	254 832	-70,54	80	
TOTAL		1 008 721	360 532	-64,26	-	-

1.5. Les volumes mis en distribution et vendus

1.5.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2019 (m3)	Volume consommés en 2020 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	3 738 658	3 764 580	0,69
Autres abonnés	2 744 824	2 747 765	0,11
Total vendu aux abonnés	6 483 482	6 512 345	0,45



1.5.2. Exportations ⁽²⁾

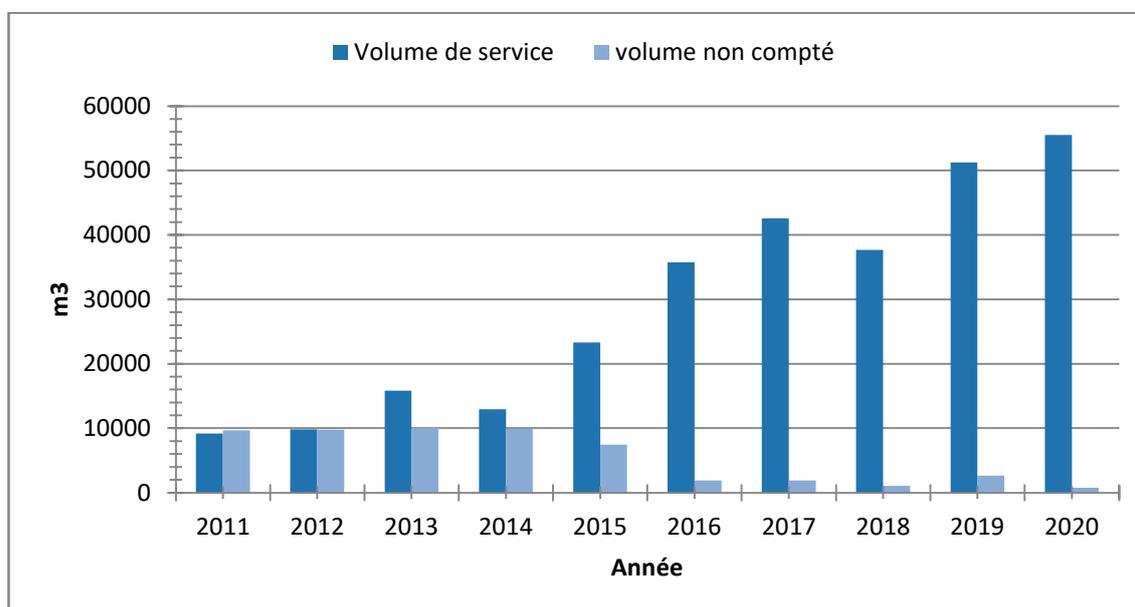
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2019 (m3)	Volume exporté en 2020 (m3)	Variation en %	Observations
SIE CHATEAUBOURG	CEBR (ACIGNE)	31 313	23 815	-23,95	
SIE CHATEAUBOURG	CEBR (NOUVOITOU BRECE)	227 672	233 923	2,75	
SIE CHATEAUBOURG	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	216 913	271 765	25,29	
SYMEVAL Production	CEBR (ACIGNE)	226 840	245 473	8,21	

² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

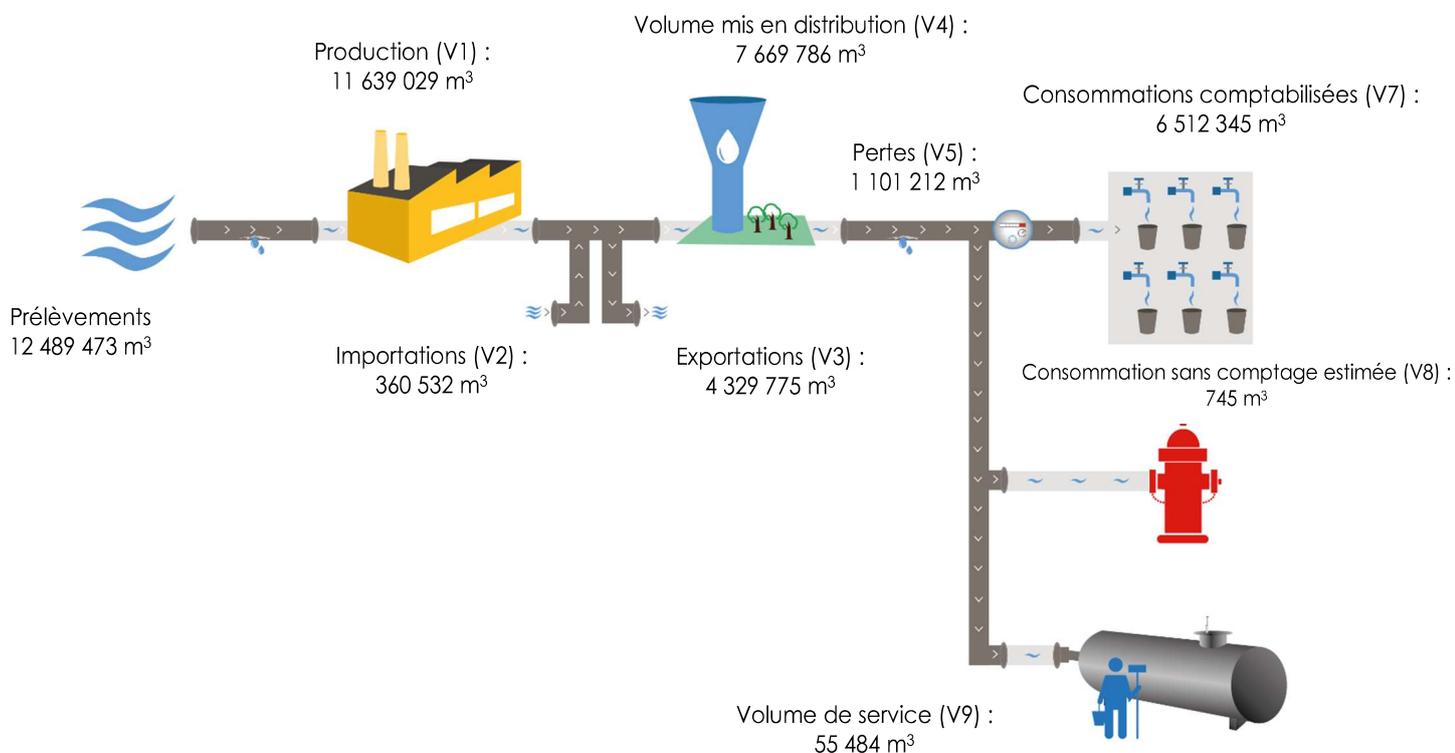
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2019 (m3)	Volume exporté en 2020 (m3)	Variation en %	Observations
SYMEVAL Production	SIEFT	3 058 086	3 178 607	3,94	
SYMEVAL Production	Eau du Pays de Fougères	199 310	187 800	-5,77	
SYMEVAL Production	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	211 367	188 392	-10,87	
TOTAL		4 171 501	4 329 775	3,79	

1.5.3. Autres volumes

	Exercice 2019 (m3)	Exercice 2020 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	2 632	745	-71,69
Volume de service	51 245	55 484	8,27
TOTAL	53 877	56 229	4,37



1.5.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.



1.6. Le patrimoine du service

	Exercice 2019	Exercice 2020
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	2 261,78	2 254,41
Nombre de réservoirs	35	35
Volume de stockage	23 127	23 127
Nombre de compteurs abonnés	39 364	45 642
Nombre total des branchements	43 174	45 971
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,00
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00	0,00

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

SIE CHATEAUBOURG

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	17,0000 €	17,0000 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,7370 €/m3	0,7370 €/m3	0,00 %
De 201 à 1 000 m3	0,5390 €/m3	0,5390 €/m3	0,00 %
De 1 001 à 10 000 m3	0,3890 €/m3	0,3890 €/m3	0,00 %
De 10 001 à 50 000 m3	0,2350 €/m3	0,2350 €/m3	0,00 %
> 50 000 m3	0,2350 €/m3	0,2350 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Préservation ressources en eau	0,0414 €/m3	0,0414 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	24,32 €	24,68 €	1,48 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,4170 €/m3	0,4190 €/m3	0,48 %
De 201 à 1 000 m3	0,4400 €/m3	0,4420 €/m3	0,45 %
De 1 001 à 10 000 m3	0,4310 €/m3	0,4330 €/m3	0,46 %
De 10 001 à 50 000 m3	0,4270 €/m3	0,4290 €/m3	0,47 %
> 50 000 m3	0,4270 €/m3	0,4290 €/m3	0,47 %
Redevances	nc	nc	nc
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00%

SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	55,0800 €	55,0800 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,2942 €/m3	0,2942 €/m3	0,00 %
> 200 m3	0,3923 €/m3	0,3923 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Par syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Protection de la ressource (Agence de l'eau)	0,0900 €/m3	0,0080 €/m3	-91,20%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	31,72 €	31,95 €	0,72 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	1,4297 €/m3	1,5534 €/m3	8,65 %
> 200 m3	1,3506 €/m3	1,4739 €/m3	9,13 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

SI VAL D'IZE DISTRIBUTION

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	58,21 €	58,21 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 40 m3	0,5780 €/m3	0,5780 €/m3	0,00 %
De 41 à 200 m3	0,5780 €/m3	0,5780 €/m3	0,00%
> 200 m3	0,3750 €/m3	0,3750 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Par syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	36,54 €	36,52 €	- 0,06 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 40 m3	0,8345 €/m3	0,8031 €/m3	- 3,76 %
De 41 à 200 m3	0,9595 €/m3	0,9281 €/m3	- 3,13 %
> 200 m3	0,8975 €/m3	0,8661 €/m3	- 3,50 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

VITRÉ

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 120 m3	0,6670€/m3	0,6670 €/m3	0,00 %
De 121 à 3000 m3	0,6670 €/m3	0,6670 €/m3	0,00%
> 3 000 m3	0,6670 €/m3	0,6670 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Par syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	11,12 €	11,26 €	1,26 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 120 m3	0,2360 €/m3	0,2390 €/m3	1,27 %
De 121 à 3000 m3	0,2680 €/m3	0,2714 €/m3	1,27 %
> 3000 m3	0,2700 €/m3	0,2734 €/m3	1,26 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

SI MONT DE VILAINE

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	45,00 €	45,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	0,8200€/m3	0,8200 €/m3	0,00 %
De 201 à 500 m3	0,6000 €/m3	0,6000 €/m3	0,00%
> 500 m3	0,4200 €/m3	0,4200 €/m3	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00 %
Par syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,1700 €/m3	0,1700 €/m3	0,00 %
Protection de la ressource (Agence de l'eau)	0,0222 €/m3	0,0157 €/m3	- 29,28 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	31,38 €	31,61 €	0,73 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
De 0 à 200 m3	1,0283 €/m3	1,0482 €/m3	1,93 %
De 201 à 500 m3	1,0283 €/m3	1,0482 €/m3	1,93 %
> 500 m3	1,0283 €/m3	1,0482 €/m3	1,93 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

SYMEVAL Production

TARIFS	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en %
Part de la Collectivité			
VEG au SIE VAL d'Izé - Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,1100 €/m3	0,1100 €	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,0330 €/m3	0,0330 €/m3	0,00 %
VEG aux autres collectivités – Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,11 €/m3	0,11 €/m3	0,00 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,00 €/m3	0,00 €/m3	0,00 %
Part du délégataire			
VEG au SIE Val d'Izé – Part du délégataire			
Part Proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,4469 €	0,3068 €	- 31,35 %
VEG aux autres collectivités			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Part proportionnelle	0,3069 €/m3	0,3068 €/m3	- 0,03 %
Redevances	€/m3	€/m3	%
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2020	1er janvier 2021
SIE CHATEAUBOURG	Part de la collectivité	105,44 € HT	105,44 € HT
	Part de l'exploitant	74,36 € HT	74,96 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	61,37 € HT	61,37 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	13,26 €	13,30 €
	Total HT	241,17 €	241,77 €
	Total TTC	254,43 €	255,07 €
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	Part de la collectivité	90,38 € HT	90,38 € HT
	Part de l'exploitant	203,28 € HT	218,36 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	67,20 € HT	57,36 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,85 €	20,13 €
	Total HT	360,86 €	366,10 €
	Total TTC	380,71 €	386,23 €
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	Part de la collectivité	127,57 € HT	127,57 € HT
	Part de l'exploitant	151,68 € HT	147,89 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	56,40 € HT	56,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,46 €	18,25 €
	Total HT	335,65 €	331,86 €
	Total TTC	354,11 €	350,11 €
VITRÉ	Part de la collectivité	80,04 € HT	80,04 € HT
	Part de l'exploitant	39,44 € HT	39,94 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	56,40 € HT	58,96 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	9,67 €	9,84 €
	Total HT	175,88 €	178,94 €
	Total TTC	185,55 €	188,78 €
SI MONT DE VILAINE	Part de la collectivité	143,40 € HT	143,40 € HT
	Part de l'exploitant	154,78 € HT	157,39 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	59,06 € HT	58,28 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,65 €	19,75 €

Service	Montants	1er janvier 2020	1er janvier 2021
	Total HT	357,24 €	359,07 €
	Total TTC	376,89 €	378,82 €

2.3. Recettes

SIE CHATEAUBOURG

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 312 740,60	2 402 483,20
<i>Dont abonnements domestiques</i>	441 975,08	452 396,97
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	209 634,82	236 410,41
Recette d'exportation d'eau brute	nc	nc
Régularisation des ventes d'eau	-67 481,15	-22 475,88
Total recettes de ventes d'eau	2 454 894,27	2 616 417,73
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes	nc	nc
Total des autres recettes	nc	nc
Total des recettes	2 454 894,27	2 616 417,73

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	2 336 239,01	2 259 667,10
<i>Dont abonnements</i>	640 855,00	646 655,00
Recette de vente d'eau en gros	217 510,69	260 303,41
Total recettes de ventes d'eau	2 553 749,70	2 519 970,51
Total des recettes (hors collectivité)	2 553 749,70	2 519 970,51

SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	90 032,04	91 328,48
<i>Dont abonnements domestiques</i>	50 047,38	50 463,19
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	nc	nc
Recette d'exportation d'eau brute	871,69	939,16
Régularisation des ventes d'eau	-3 426,77	nc
Total recettes de ventes d'eau	87 476,96	92 267,64
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes	-16 028,10	-14 913,40
Total des autres recettes	-16 028,10	-14 913,40
Total des recettes	71 448,86	77 354,24

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	189 793,77	191 084,69
<i>Dont abonnements</i>	28 263,00	29 060,60
Recette de vente d'eau en gros	2 816,62	3 335,79
Total recettes de ventes d'eau	192 610,39	194 420,48
Total des recettes (hors collectivité)	208 638,49	194 420,48

SI VAL D'IZE DISTRIBUTION

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	369 755,50	277 011,87
<i>Dont abonnements domestiques</i>	199 227,31	130 857,29
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	nc	nc
Recette d'exportation d'eau brute	nc	nc

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Régularisation des ventes d'eau	-1 787,58	-4 063,30
Total recettes de ventes d'eau	367 967,92	272 948,57
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes	10 312,00	-15 842,10
Total des autres recettes	10 312,00	-15 842,10
Total des recettes	378 279,92	257 106,47

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	416 331,23	246 700,72
<i>Dont abonnements</i>	123 457,00	82 128,30
Recette de vente d'eau en gros	nc	nc
Total recettes de ventes d'eau	416 331,23	246 700,72
Total des recettes (hors collectivité)	416 331,23	246 700,72

VITRÉ

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	846 053,77	849 865,13
<i>Dont abonnements domestiques</i>	0,00	nc
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	111 957,51	104 495,44
Recette d'exportation d'eau brute	nc	nc
Régularisation des ventes d'eau	-5 791,28	-14 496,30
Total recettes de ventes d'eau	952 220,00	939 864,27
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes	nc	nc
Total des autres recettes	nc	nc
Total des recettes	952 220,00	939 864,27

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	552 950,81	558 240,90
<i>Dont abonnements</i>	106 313,00	105 498,00
Recette de vente d'eau en gros	628 997,62	583 274,52
Total recettes de ventes d'eau	1 181 948,43	1 141 515,42
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Produits accessoires	nc	nc
Total des autres recettes	nc	nc
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	nc	nc
Agence de l'Eau - Pollution	nc	nc
Autres recettes pour compte de Tiers	-2 598,05	-6 031,95
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	-2 598,05	-6 031,95
Total des recettes (hors collectivité)	1 179 350,38	1 135 483,47

SI MONT DE VILAINE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	532 235,08	516 290,41
<i>Dont abonnements domestiques</i>	204 954,42	203 698,81
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	nc	nc
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	nc	nc
Recette de vente d'eau en gros	1 445,22	1 558,20
Recette d'exportation d'eau brute	nc	nc
Régularisation des ventes d'eau	-2 709,95	-3 838,58
Total recettes de ventes d'eau	530 970,35	514 010,03
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Contribution exceptionnelle du budget général	nc	nc
Autres recettes	-7 067,71	8 080,12
Total des autres recettes	-7 067,71	8 080,12
Total des recettes	523 902,64	522 090,15

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	607 125,00	594 751,16
<i>Dont abonnements</i>	140 205,00	142 046,00
Recette de vente d'eau en gros	3 671,21	3 873,98
Total recettes de ventes d'eau	610 796,21	598 625,14
Recettes liées aux travaux	nc	nc
Produits accessoires	nc	nc
Total des autres recettes	nc	nc
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	nc	nc
Agence de l'Eau - Pollution	nc	nc
Autres recettes pour compte de Tiers	7 067,71	-8 080,00
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	7 067,71	-8 080,00
Total des recettes (hors collectivité)	617 863,92	590 545,14

SYMEVAL Production

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes vente d'eau	1 088 407,67 €	1 414 826,11
Total recettes de ventes d'eau	1 088 407,67 €	1 414 826,11
Participation des SIE de base	157 972,00 €	nc
Remboursement achat d'eau	- 111 957,51 €	- 104 495,44 €
Total des recettes	1 134 422,16 €	1 310 330,67 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recette de vente d'eau	2 902 037,44 €	3 000 934,01 €
Total recettes de ventes d'eau	2 902 037,44 €	3 000 934,01
Remboursement achat d'eau	- 628 997,92 €	- 594 472,00 €
Total des recettes (hors collectivité)	2 273 039,82	2 406 462,01 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2019	Conformes en 2019	Réalisés en 2020	Conformes en 2020
Paramètres microbiologiques	187	187	256	256
Paramètres physico-chimiques	198	198	266	265

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2019	Taux de conformité 2020
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	99.62 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture

60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **81 %** (détail au paragraphe 1.4.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

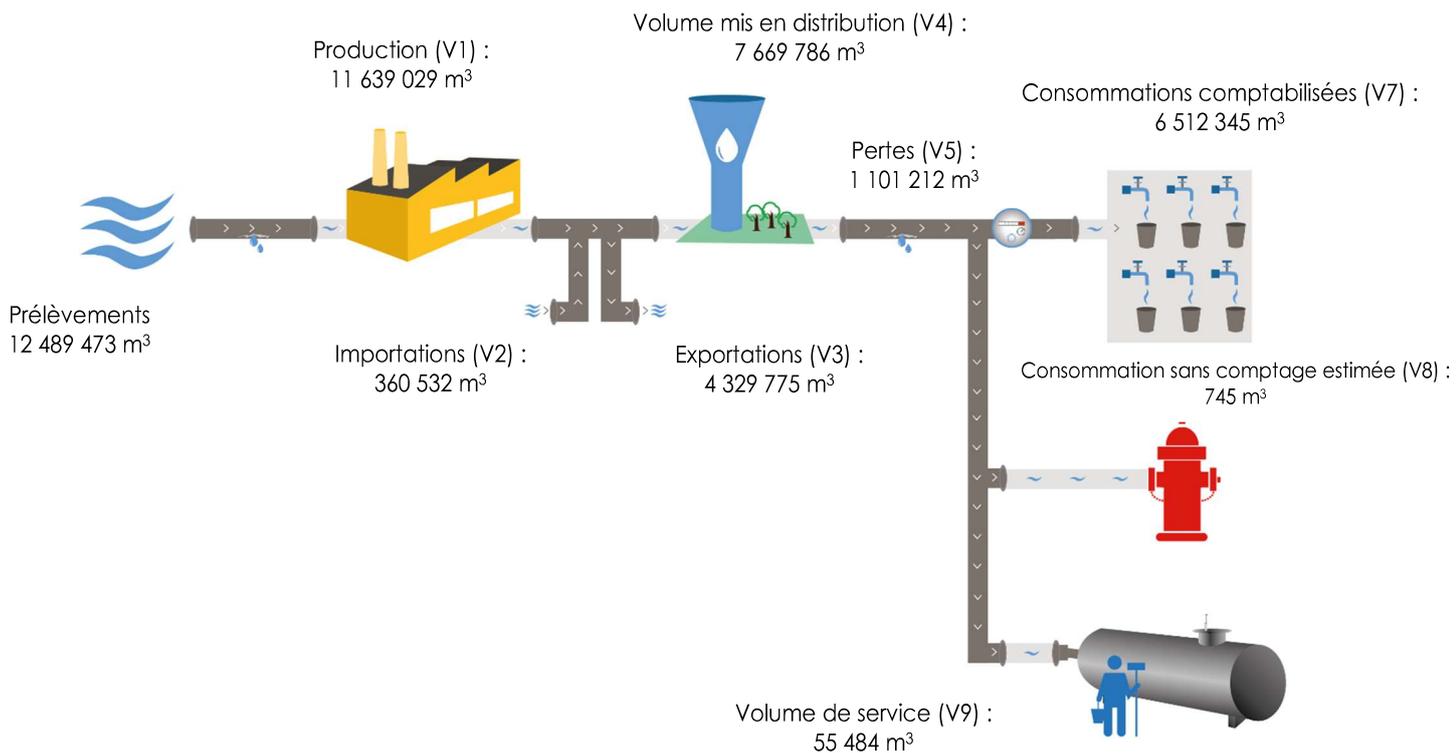
(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
SIE CHATEAUBOURG	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
VITRÉ	10	5	10	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110
SI MONT DE VILAINE	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
SYMEVAL Production	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2020
Rendement du réseau (P104.3)	90,82 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	13,24 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	84,91%

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,41 m3/j/km**.

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V1 + V2 - V3 - V7 - V8 - V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,34 m3/j/km**.

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2020, un linéaire de **6.44 km** de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de **16.9 km** de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,75 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, **63 interruptions** de service non programmées ont été dénombrées. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **1,38** interventions / 1000 abonnés.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,5** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de **100 %**.

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	15 088 847,06 €	13 058 493,99 €
Epargne brute annuelle en €	5 481 727,18 €	16 213 289 €
Durée d'extinction de la dette en années	2,75 ans(s)	0,8 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	96 003,36	88 185,76
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	13 163 006	14 915 330
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,73	0,59

3.4.9. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 13

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de **0,28 pour 1000 abonnés** (0,15 en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 067 555,20 €	3 235 233,40 €

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	15 088 847,06	13 058 493,99
Montant remboursé en €	en capital	1 375 273,47
	En intérêts	159 216,35

4.3. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 084 712,80 € (3 091 681,45 € en 2019).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a accordé des abandons de créances pour un montant total de 3 263,19 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 4 150 € en 2020 pour les actions suivantes :

- Loi Oudin, Association Liffré Piela : 1 500 €,
- Loi Oudin, Association Burkina 35 : 1 150 €,
- Loi Oudin, Ille et Vilaine Mopti : 1 500 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	99 964
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1,5
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	99,62
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	90,82
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,41
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,34
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,75
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	81
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,38
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,59
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,28